



Extract of EPS Académie de Lyon

<http://www21.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article676>

BO : Enseignement de complément 2011

- Examens

- Option Facultative en CCF et Enseignement de Complément EPS

-



Publication date: dimanche 17 juillet 2011

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011

Programme d'enseignement de complément d'éducation physique et sportive

Article 1 - Le programme d'enseignement de complément d'éducation physique et sportive du cycle terminal de la voie générale est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la classe de première, et à la rentrée 2012-2013 pour la classe de terminale.

Article 3 - L'arrêté du 20 juillet 2001 fixant le programme d'enseignement de complément d'éducation physique et sportive en classe de première des séries économique et sociale, littéraire, scientifique est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012, celui de la classe terminale est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 1er juin 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

Enseignement de complément en EPS

Préambule

Cet enseignement s'adresse aux élèves des classes de première et de terminale qui souhaitent compléter et approfondir les connaissances et compétences acquises en EPS. Il s'inscrit dans le prolongement des objectifs de l'enseignement commun. Le cadre de la matrice disciplinaire EPS s'applique à l'enseignement de complément. Cet enseignement n'est pas ouvert aux élèves qui choisissent l'enseignement facultatif d'EPS.

Objectifs

Par la pratique approfondie et équilibrée des activités physiques sportives et artistiques, par l'apport de connaissances pluridisciplinaires, l'usage d'outils technologiques et la réalisation de projets, l'enseignement de complément vise une formation pratique, exigeante et raisonnée.

Il a pour vocation :

- de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines : environnement, entraînement, santé, sport, commerce,

information, sécurité, spectacle, etc. ;

- de favoriser la connaissance des parcours de formation, des champs et des activités professionnels correspondants. Cet enseignement apportera des connaissances et des compétences utiles aux élèves qui se destinent aux études supérieures dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la sécurité, du sport, etc.

Composantes

Cet enseignement s'appuie sur cinq composantes :

- la pratique, à un haut niveau d'expertise scolaire, d'Apsa diversifiées ;
- l'apport de connaissances liées . aux déterminants biologiques, biomécaniques et psychologiques de l'activité physique, . aux évolutions techniques, technologiques, historiques et culturelles des Apsa, . aux déterminants sociologiques et économiques de la pratique physique et sportive, . aux conditions éthiques des pratiques ;
- l'utilisation d'outils technologiques utiles à la communication, la mesure, la sécurité, la création, l'observation, etc. ;
- la réalisation de projets finalisés par des productions individuelles ou collectives dans différents champs : l'organisation, l'animation, l'entraînement, la recherche, l'arbitrage, la création d'événements, etc. ;
- la sensibilisation à des qualifications liées aux métiers de l'enseignement, du sport, de l'animation, de la sécurité, etc.

Chacune de ces cinq composantes ainsi que les contenus d'enseignement qui en découlent s'illustrent et s'articulent dans les huit thèmes d'étude suivants :

- Pleine nature, environnement et EPS
- Entraînement et EPS
- Santé et EPS
- Affrontement et EPS
- Sécurité et EPS
- Spectacle et EPS
- Sciences et EPS
- Mesure de la performance et EPS

Organisation de l'enseignement de complément

Un cursus sur deux ans

L'enseignement de complément s'organise selon un projet mené sur l'ensemble du cycle terminal, à raison de 4 heures hebdomadaires pour chaque année de formation. Une partie des ces heures peut être globalisée, pour l'organisation de stages par exemple.

La part des pratiques physiques et celle dévolue à l'apport de connaissances ou à la réalisation des productions doivent être fortement articulées. La part du temps consacrée aux pratiques physiques ne saurait être inférieure aux 2/3, ni supérieure aux 3/4 du volume global.

Un carnet individuel, renseigné par l'élève, doit permettre de rendre compte de son parcours sur les deux années de son cursus.

Des thèmes d'étude choisis

Pour les deux années de formation, les équipes pédagogiques choisissent 3 thèmes d'étude qui doivent permettre la consolidation d'au moins 3 CP différentes et des 3 CMS. Chaque thème s'appuie sur la pratique d'une ou deux Apsa.

Une pratique approfondie d'Apsa

Le niveau 5 est le niveau de compétences attendu en fin de terminale dans chacune des Apsa utilisées.
2/3 au moins des Apsa programmées sur le cursus sont issus de la liste nationale.

Des productions finalisées

Chaque thème doit se concrétiser dans une production individuelle ou collective qui ne se confond pas avec l'évaluation des compétences attendues des Apsa programmées.

Cette production articule les différentes composantes de l'enseignement de complément et permet à l'élève de se révéler dans différentes fonctions : organisateur, animateur, entraîneur, arbitre. Elle est ancrée dans la réalité des pratiques culturelles et sociales (organisation d'un raid nature, d'un spectacle ou d'une action humanitaire, animation de séquences, rédaction d'un journal, réalisation de dossiers thématiques, création d'un livret d'entraînement, etc.). L'association sportive de l'établissement est un lieu à privilégier pour concrétiser et réaliser ces productions.

Un projet de formation validé

L'enseignement de complément est formalisé par un projet nommé « projet d'enseignement de complément en EPS », annexé au projet pédagogique. Dans le cas où une équipe d'enseignants propose une activité en dehors des listes académique et nationale, un référentiel des niveaux 3, 4 et 5 et les arguments qui étayent ce choix doivent être produits.

Le projet est soumis à la validation du recteur, sur proposition de l'inspection pédagogique régionale d'EPS.